

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 12 juin 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales

NOR : AFSR1225634A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 12 juin 2012, est autorisée au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le vendredi 14 septembre 2012 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés en fonction du nombre et de la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à Paris à partir du 10 décembre 2012.

L'ouverture des inscriptions est fixée au jeudi 21 juin 2012.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au jeudi 19 juillet 2012, à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectue, par voie télématique sur le site internet ou intranet des ministères sociaux à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales	DATE ET HEURE DE PARIS
Ouverture du serveur	Jeudi 21 juin 2012
Date et heure limites d'inscription	Jeudi 19 juillet 2012, à minuit (heure France métropolitaine)

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet des ministères sociaux à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil, concours, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures) ;
- par courriel : [drhconcours@sante-gouv.fr](mailto:drhconcours@sante-gouv.fr).

Dans le cadre de la voie postale, le formulaire d'inscription devra obligatoirement être transmis à l'adresse suivante, au plus tard le jeudi 19 juillet 2012, à minuit, le cachet de la poste faisant foi : ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, DRH3B, bureau du recrutement (Sud-Pont), recrutement SACN 2012, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.